

CONNAISSANCE DU SITE

PAC LA CHAPELLE - LES SCIERS

Position dans l'agglomération genevoise

Le site de La Chapelle - Les Sciens peut être vu sous deux angles différents. D'un côté, il apparaît comme un morceau de campagne et de nature - champs cultivés, bocage et vallon de la Drize et ses affluents - qui s'insère au milieu des lotissements de villas et qui ne s'arrête qu'à proximité de la « ville » dense, dont il domine légèrement les immeubles élevés et les bâtiments industriels.

D'un autre côté, c'est un morceau de ville qui s'étend vers la campagne et l'entame de multiples façons - lotissements de villas, nouveaux quartiers denses, grands équipements publics et autoroute de contournement -, ce qui induit un enclavement des terres agricoles et des milieux naturels

A l'échelle transfrontalière, le site a pour toile de fond le Salève, montagne emblématique des Genevois, dont il est cependant séparé par les zones périurbaines du Genevois haut-savoyard.

Cette interpénétration de l'espace urbain et de l'espace rural est caractéristique des franges de l'agglomération : elle offre de nombreuses potentialités de développement mais il y a aussi risque de banalisation.



Vue sur le quartier des Palettes et la zone industrielle de la Praille



Vue sur le Salève



Photo aérienne du site

Analyse paysagère

Relief et vues

Le site s'inscrit sur un coteau, orienté au nord-ouest, qui monte en pente douce. Au nord, les courbes de niveau se tournent vers l'entaille du vallon de la Drize et, au sud, le relief s'accroît nettement à la hauteur du bois du Milly. Les changements d'inclinaison et d'orientation créent une diversité de lieux, soulignée par les structures végétales : pentes, plateaux, cuvettes peu profondes...

La route de Saconnex d'Arve s'inscrit sur une crête partant du coteau et offre des vues panoramiques exceptionnelles sur la ville au sud, sur le coteau et le Salève au nord. Par ailleurs, elle constitue, avec la route d'Annecy, des séquences paysagères contrastées, qui mettent en valeur les paysages successifs, des quartiers de villas au coteau agricole; la perception du village de Saconnex-d'Arve-dessous est malheureusement brouillée par les constructions récentes. Par contre, l'autoroute de contournement apparaît comme un corps étranger dans le site, constituant une profonde césure avec le reste de l'agglomération.

Trame verte et hydrographie

L'arborisation structure fortement le paysage. Les haies et cordons boisés constituent un bocage quadrangulaire, témoignage de l'exploitation agricole traditionnelle du site, de même que quelques anciens vergers à haute tige: ils jouent le rôle de limites et compartimentent fortement la partie nord du périmètre. Le parc de l'ex-Preventorium et le domaine du Paradis, dans le village de Saconnex-d'Arve-dessous, qui abritent des arbres remarquables, constituent des parcs historiques. La trame végétale des lotissements de villas et des jardins familiaux, plus dense, est plus banale.

A l'ouest, des milieux naturels, souvent fortement arborisés, le bois du Milly, l'étang de la Bistoquette, le Pré-de-l'Oeuf, le vallon de la Drize se succèdent en formant une pénétrante de verdure, de largeur modeste mais bien individualisée : elle draine la partie occidentale du site.

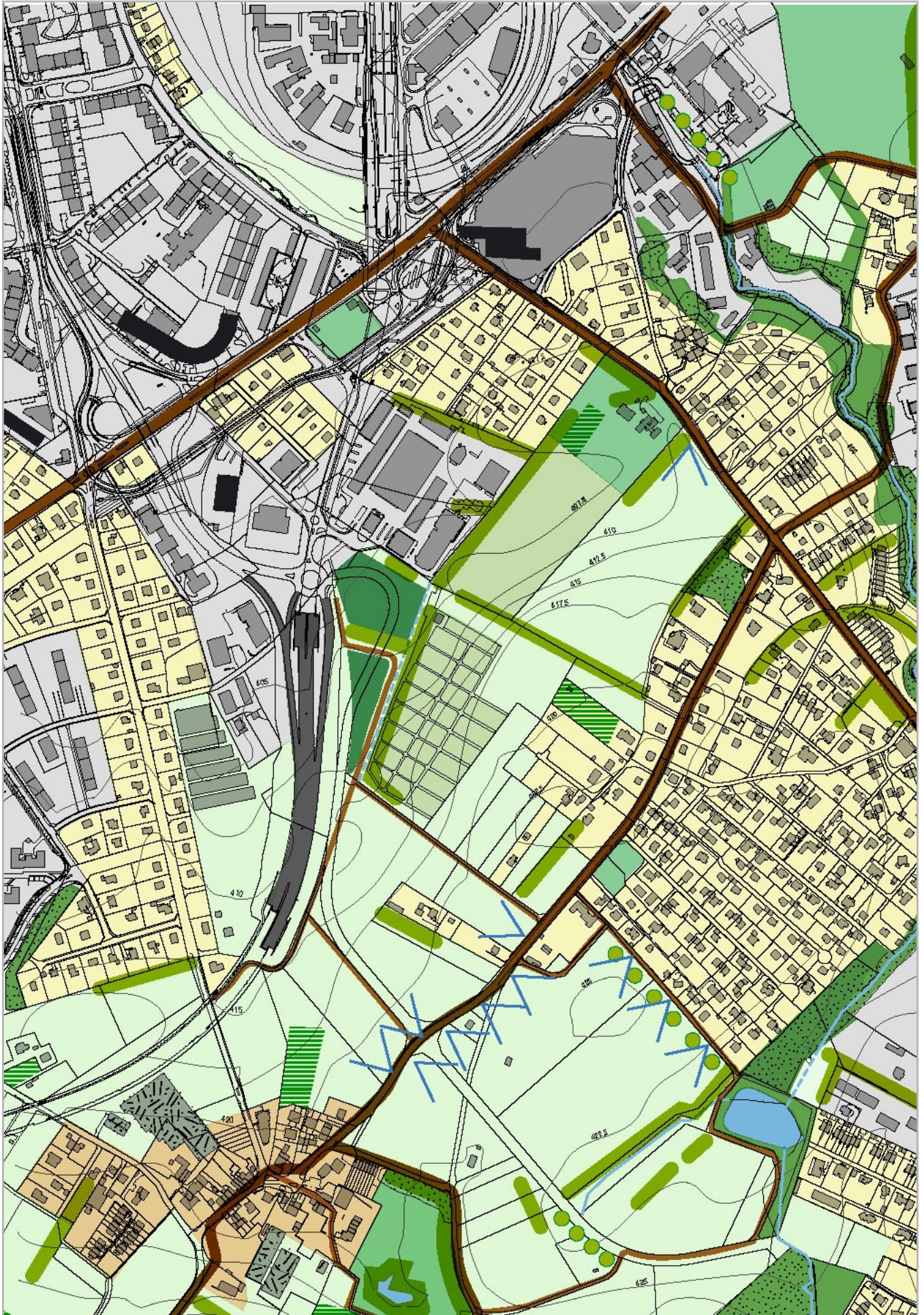


Terrain de La Chapelle

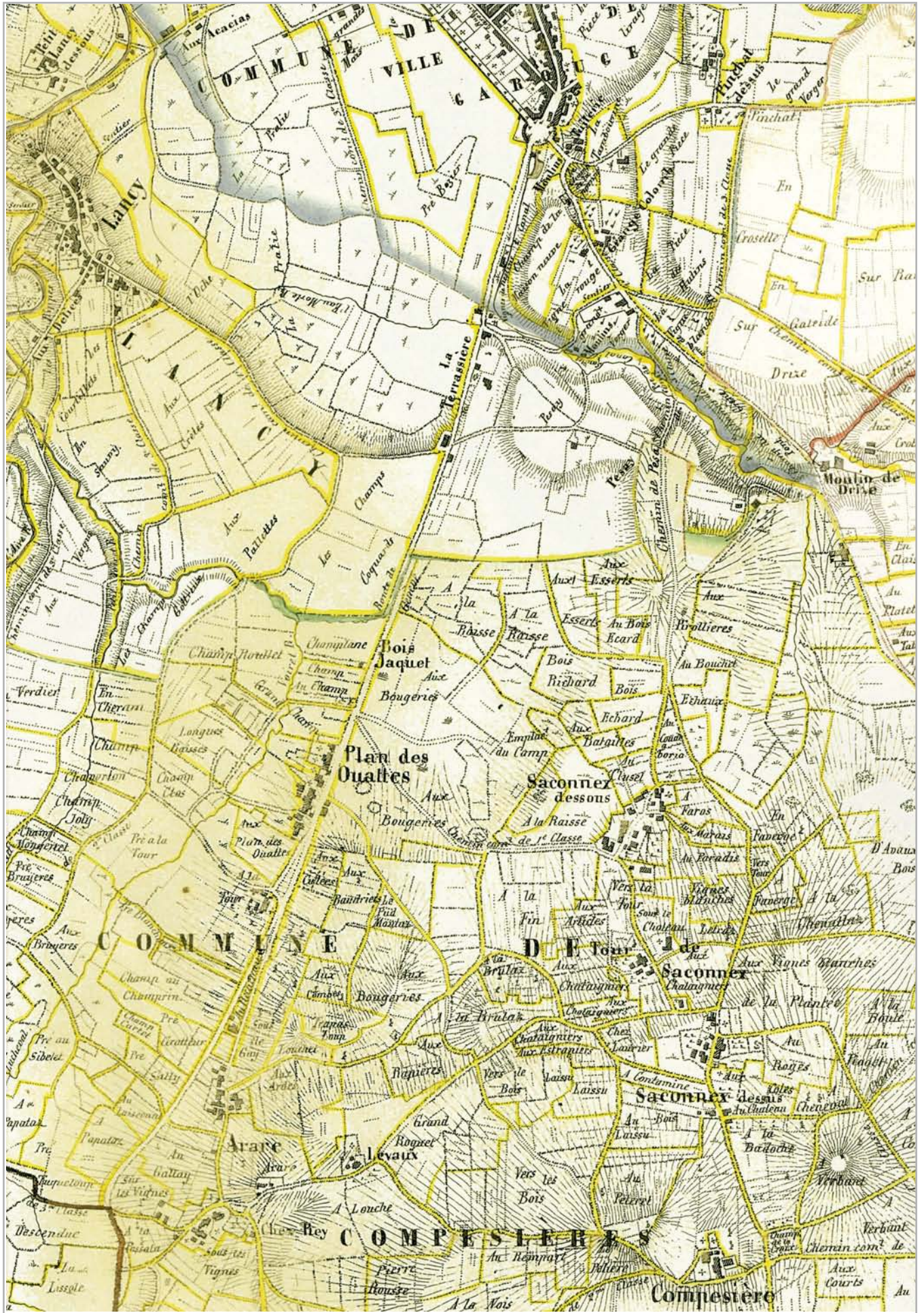
Légende

Analyse paysagère (état 2002)

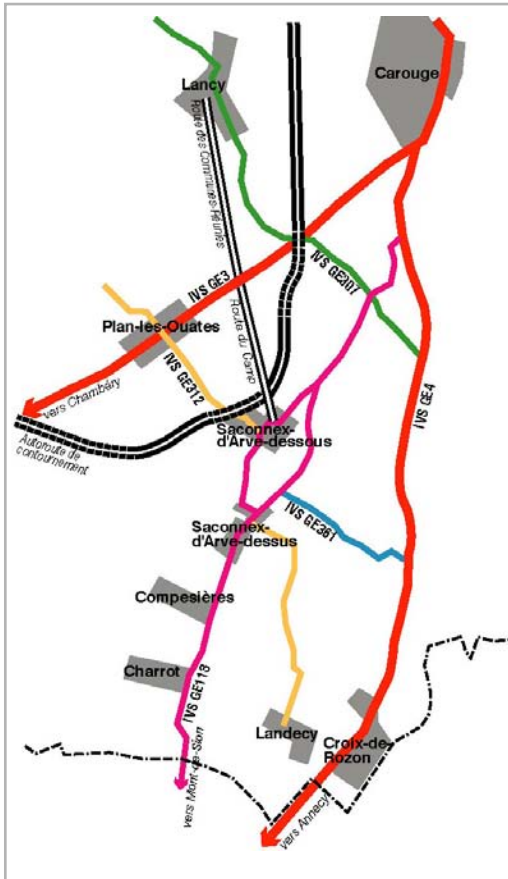
	Quartier de villas
	Village et hameau
	Autre espace bâti
	Bois / espace naturel
	Domaine, parc
	Jardins familiaux
	Espace agricole ou non bâti
	Chemins
	Voies historiques
	Vergeur traditionnel
	Alignement d'arbres
	Cordons boisés, haies
	Plan et cours d'eau
	Relief
	Vues éloignées
	Hauts gabarits
	Autoroute
	Lignes électriques
	Serres



Analyse paysagère



Plan Mayer 1830



Réseaux historiques (références IVS)

Structuration des voies de communication

Le secteur sud de l'agglomération genevoise est fortement structuré par le maillage des routes et des chemins recensés dans l'inventaire des voies de communications historiques (IVS)

Les itinéraires rayonnants de liaison avec la France

La route de Saint-Julien, dite route de Chambéry (IVS GE3), et la route d'Annecy (IVS GE4), à la limite de la commune de Troinex, correspondent à d'anciennes voies impériales romaines qui débutaient au Rondeau de Carouge, où elles rejoignaient la voie menant au forum romain situé au Bourg de Four.

Entre ces deux voies de liaison internationale, la route de Saconnex-d'Arve (IVS GE 113) s'inscrit comme une liaison régionale entre Carouge, les villages de Saconnex-d'Arve, Compesières, Charrot, et, au delà de la frontière, vers Neydens et le Mont de Sion. Elle constituait pour les pèlerins un tronçon du chemin de St-Jacques de Compostelle.

Les barreaux transversaux

Ces itinéraires intervillageois comprennent la route de la Chapelle (IVS GE 307), reliant le hameau de Pesay à Lancy, la route des Chevaliers de Malte (IVS GE 312), reliant le village de Saconnex-d'Arve-dessous à la route de Saint-Julien et tronçon persistant d'un itinéraire qui allait originellement d'Onex à Landecy, et le chemin d'Humilly (IVS GE 36), reliant les villages de Saconnex-d'Arve à l'ancienne route d'Annecy et tronçon persistant d'un itinéraire de liaison entre les deux voies romaines.

Les nouvelles voies construites au XXème siècle

En 1916, une voie de liaison supplémentaire, l'avenue des Communes-Réunies, prolongée par la Route du Camp, a été créée entre Saconnex-d'Arve-dessous et Lancy.

Depuis la fin des années 90, le réseau routier a connu une profonde mutation, suite à la construction de l'autoroute de contournement qui se raccroche au réseau urbain dans ce secteur. Sa fonction est de faciliter la liaison entre l'échangeur - jonction de Perly et le sud de l'agglomération genevoise, en évitant le centre de Plan-les-Ouates. Il s'agit d'un ouvrage en tranchée, partiellement couverte, dont le tracé est en rupture par rapport au réseau des voies historiques.

Le Chemin de l'Abérieu,
Voie historique

Permanences historiques et patrimoine bâti

Réseau routier

L'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS), met en évidence la persistance de leurs tracés dans le périmètre d'étude. Quelques segments ont conservé une forte substance, en particulier les tronçons situés sur l'itinéraire IVS GE 113, qui correspond en grande partie à l'actuelle route de Saconnex-d'Arve.

Parcellaire

Selon l'Atlas du territoire genevois, l'ancien parcellaire subsiste en grande partie dans la partie nord du périmètre. Des parcelles longitudinales, le long de la route de Saconnex d'Arve, correspondent aux limites communales et soulignent le caractère de route de crête de la route de Saconnex d'Arve. Aux lieu-dits Les Sciens et Les Trembleys, les terrains des villas s'inscrivent dans l'ancien parcellaire agricole en lanières ; il en est de même de l'autre côté de la route, au lieu-dit Les Servés.

La partie sud du périmètre d'étude a par contre subi un important remaniement parcellaire, suite à la construction de l'autoroute de contournement et aux réservations pour le passage d'une éventuelle route interquartiers.

Végétation et hydrographie

Le Bois du Milly est la principale permanence végétale à proximité du périmètre d'étude. Les quelques hutins ont disparu. A noter cependant, comme le souligne le recensement du patrimoine architectural et des sites, réalisé en 2002 par la direction du patrimoine et des sites, que certains cordons boisés correspondant aux limites de grandes parcelles agricoles ont probablement une origine très ancienne. Le Nant de la Bistoquette, affluent de la Drize, a été partiellement recouvert puis remis récemment à l'air libre.

Domaine bâti

La plupart des constructions sont postérieures à 1940, à l'exception d'une partie des villas situées à proximité des routes de la Chapelle et de la route de Saconnex-d'Arve. Le processus d'urbanisation du secteur s'est fortement intensifié après 1970.

Le recensement du patrimoine architectural et des sites signale que quelques villas ont une valeur de témoignage et devraient faire l'objet d'une documentation, en cas de démolition. Toutefois, selon la CMNS, un seul bâtiment mériterait une inscription à l'inventaire, avec son assiette foncière actuelle : l'ancien Preventorium, actuellement occupé par le Centre artisanal et de détente de l'Hospice Général (CAD).

A proximité, quelques éléments bâtis historiques remarquables ponctuent le territoire, notamment la ferme de la Chapelle et le noyau villageois de Saconnex-d'Arve-dessous. Ils contrastent avec le tissu plus banal des lotissements et des jardins familiaux.



Bâtiment du CAD (Ancien preventorium)



La Ferme de la Chapelle

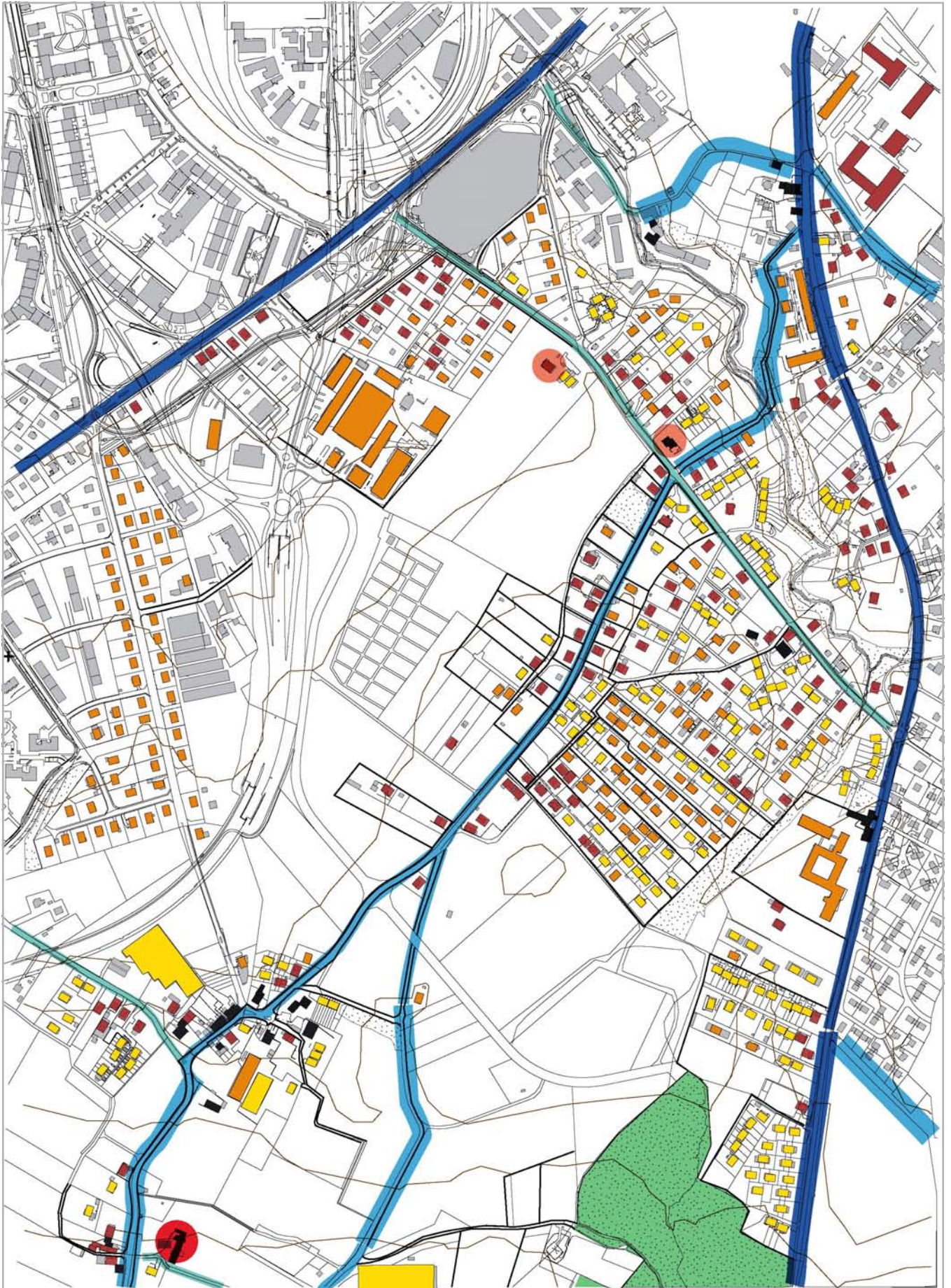
Légende

Inventaire des voies historiques

+++	++	+	National / avec substance (+)
+++	++	+	Regional / avec substance (+)
+++	++	+	Local / avec substance (+)

Patrimoine

	Bâtiment antérieur à 1818
	Bâtiment apparu entre 1818 et 1940
	Bâtiment apparu entre 1940 et 1970
	Bâtiment apparu après 1970
	Bâtiment classé
	Bâtiment mis à l'inventaire ou recensé
	Limites parcellaires permanentes
	Végétation permanente



Milieux naturels et agriculture

Milieux naturels

Les surfaces boisées, les haies arborescentes et les haies basses présentent une valeur écologique élevée, comparativement à celles d'autres secteurs agricoles intensifs du canton : notamment les cordons boisés du "Pré de l'œuf" (1), l'alignement de chênes centenaires le long du chemin d'Abérieu et le bosquet autour de l'étang du Paradis (2), la haie arborescente marquant la frontière entre les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates (3) et celle située entre les jardins familiaux et l'autoroute (4). Ces éléments voisinent avec d'autres types de milieux tels des prairies extensives, des friches ou des vergers traditionnels à haute tige. L'ensemble est particulièrement attractif pour un grand nombre d'invertébrés, pour l'avifaune (hibou moyen-duc, petits passereaux, pics) ainsi que pour les petits mammifères.

Les milieux aquatiques, la Drize (5) le fossé des Tattes (8) et le Nant de la Bistoquette (6), présentent une qualité biologique souvent médiocre. Quant au bois du Milly (7), intéressant par sa composition botanique, il subit une forte pression humaine. De par leur situation géographique et leurs liaisons avec d'autres milieux, ces milieux présentent cependant une valeur écologique élevée. En outre, celle-ci devrait s'améliorer notablement grâce à la renaturation de la Drize.

Réseau écologique

Les milieux naturels d'une certaine surface constituent des réservoirs biologiques : interconnectés par des liaisons linéaires (haies, cours d'eau...), ils permettent de constituer un réseau naturel, malgré les discontinuités dues aux zones urbanisées, aux routes et aux cultures intensives. Ce réseau se prolonge au sud et à l'ouest, dans la région de Compesières et sur le coteau, où se met en place un réseau agro-écologique. A l'opposé, aucun développement n'est possible vers le nord comme vers l'ouest, en raison de la densité de l'agglomération urbaine.


Terres agricoles

La zone agricole est pour partie enclavée et entamée par d'autres usages. La majeure partie du périmètre est toutefois utilisée à des fins agricoles, pour des cultures céréalières, du maraîchage. Six agriculteurs, dont deux sont plus particulièrement concernés, se partagent ces terres qui ont fait récemment l'objet d'un remaniement parcellaire, suite à la construction de l'autoroute de contournement. Pour une faible part, propriété des exploitants, ces terres sont pour le reste soit louées (bail à ferme) ou prêtées, «à bien plaisir», par des propriétaires non agriculteurs. On constate une demande croissante pour les cultures spéciales sous serre. A noter enfin une cohabitation parfois difficile avec les promeneurs, notamment ceux accompagnés par des chiens.



Cordon boisé le long des jardins familiaux

Légende

 Périmètre de l'expertise

Milieux extensifs

-  haie arborescente, bois
-  plantations liées à l'autoroute
-  haie basse
-  friche
-  prairie extensive
-  jachère fleurie
-  pâturage
-  verger haute tige
-  verger moyenne tige et basse tige
-  jardin extensif
-  zone humide
-  étang
-  cours d'eau

Réseau écologique

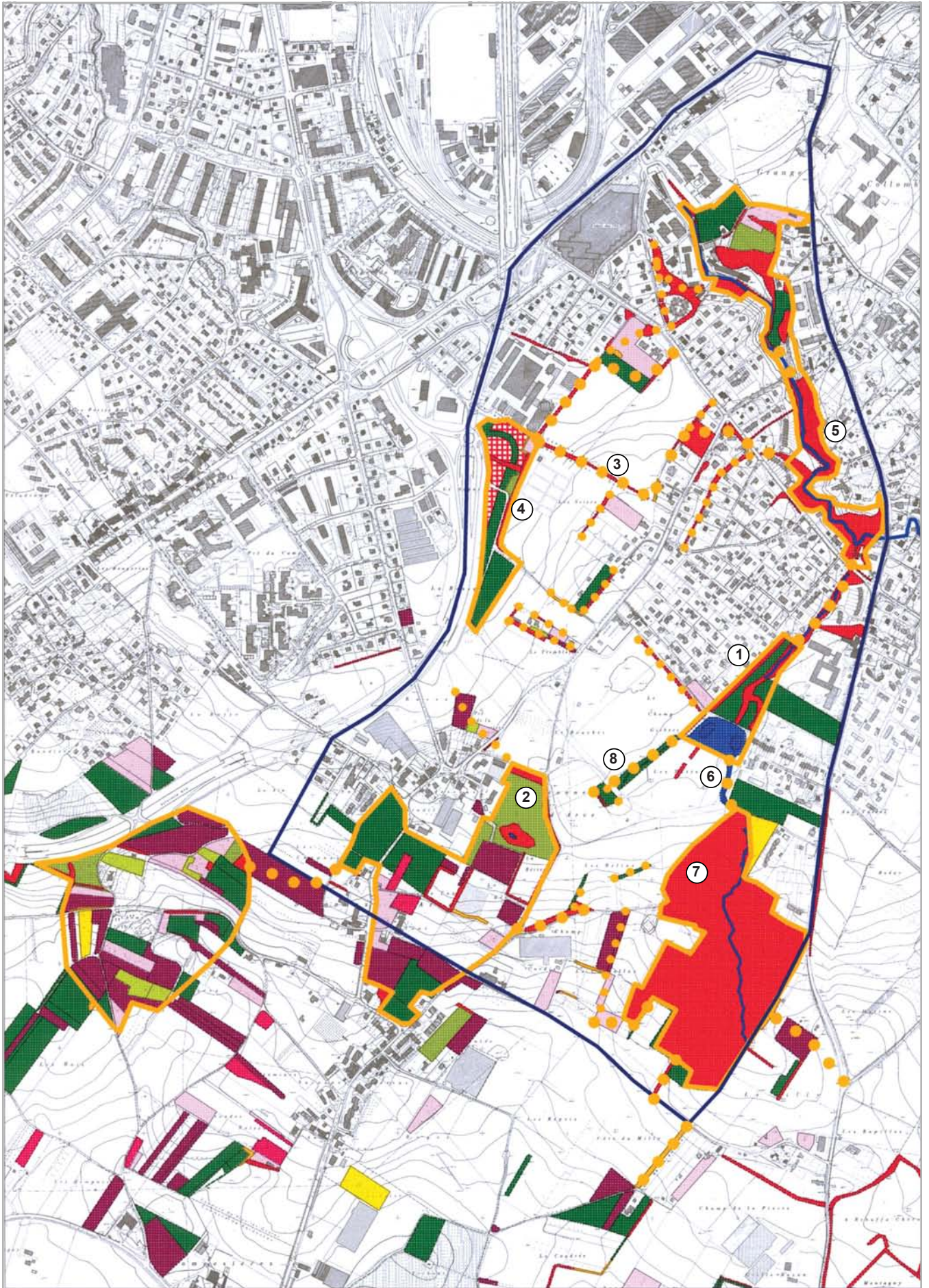
 réservoir biologique

prioritaire

secondaire

axe existant





Tendances d'évolution (constat fin 2001)

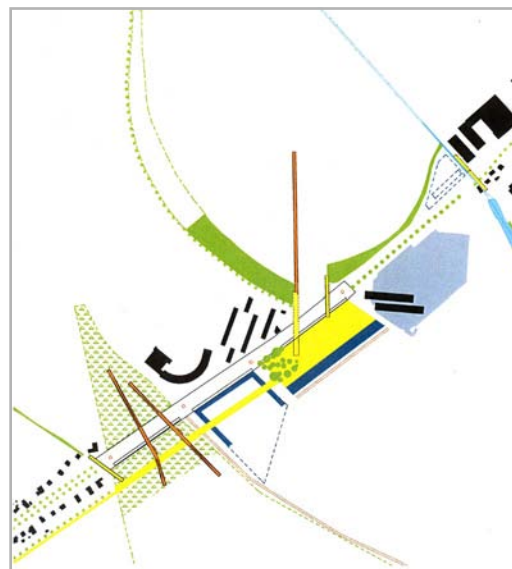
L'évolution du secteur, mise en évidence par l'analyse historique, a tendance à s'accroître. On assiste à une densification graduelle et progressive d'anciens quartiers de villas, soit par les derniers lotissements, soit par la construction d'immeubles, suite à plusieurs déclassements de zones villas en zones de développement : Grange-Collomb (1), route d'Annecy (2), chemin de la Milice (3). Cette urbanisation s'effectue à l'est, le long des routes de Drize et d'Annecy et à l'ouest, autour du noyau villageois de Plan-les-Ouates, et prend peu à peu en tenaille le site de La Chapelle - Les Sciers. Par contre, les possibilités d'expansion des villages de Saconnex-d'Arve sont limitées. A noter que le quartier de villas de La Chapelle, sur la commune de Lancy, qui a déjà fait l'objet d'un projet de modification de zone (4), a été intégré dans le périmètre d'étude.

Des points forts se profilent à proximité du site. En particulier, l'importance du pôle d'activités et d'échanges de Praille-Bachet (5), qui correspond également à un périmètre d'aménagement coordonné, va s'accroître suite à la réalisation du raccordement ferroviaire CEVA (Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) et à la construction du stade et du centre régional de commerce et de loisir. Autour de la nouvelle place du Bachet, un nouveau P+R (6) est envisagé, ainsi qu'un bâtiment multifonctionnel dit "Grand Médiateur" (7), dont le programme reste à préciser. Quant au projet de parc des Communes-Réunies, il vise à créer un espace vert de liaison et un réseau de cheminements. Ces propositions ont été entérinées par le Conseil d'Etat.

A Carouge, le nouveau pôle universitaire de Batelle se constitue progressivement et un nouveau cycle d'orientation devrait être construit à proximité du collège de Staël. A Plan-les-Ouates, la concentration d'équipements et de commerces et la jonction des mails renforcent peu à peu le centre villageois. A Lancy-Sud, l'implantation d'un équipement marquant (8) a pour but de créer un élément fédérateur entre les quartiers des Palettes et du Bachet.

La route de Saint-Julien, partiellement libérée du trafic de transit, prend un caractère urbain alors que les routes de campagne accueillent un trafic de plus en plus dense, tout en ayant gardé leurs caractéristiques morphologiques. Le projet de route interquartiers qui a été retenu par le Conseil d'Etat parmi les infrastructures à réaliser et qui doit être replacé dans le cadre de la réflexion générale sur la mobilité dans le sud de l'agglomération, apparaît pour l'instant sous la forme de réservations parcellaires.

En parallèle, la pénétrante naturelle de la Drize et de ses affluents est l'objet d'un programme de renaturation (remise à l'air libre du Nant de la Bistoquette, suppression de bâtiments...)

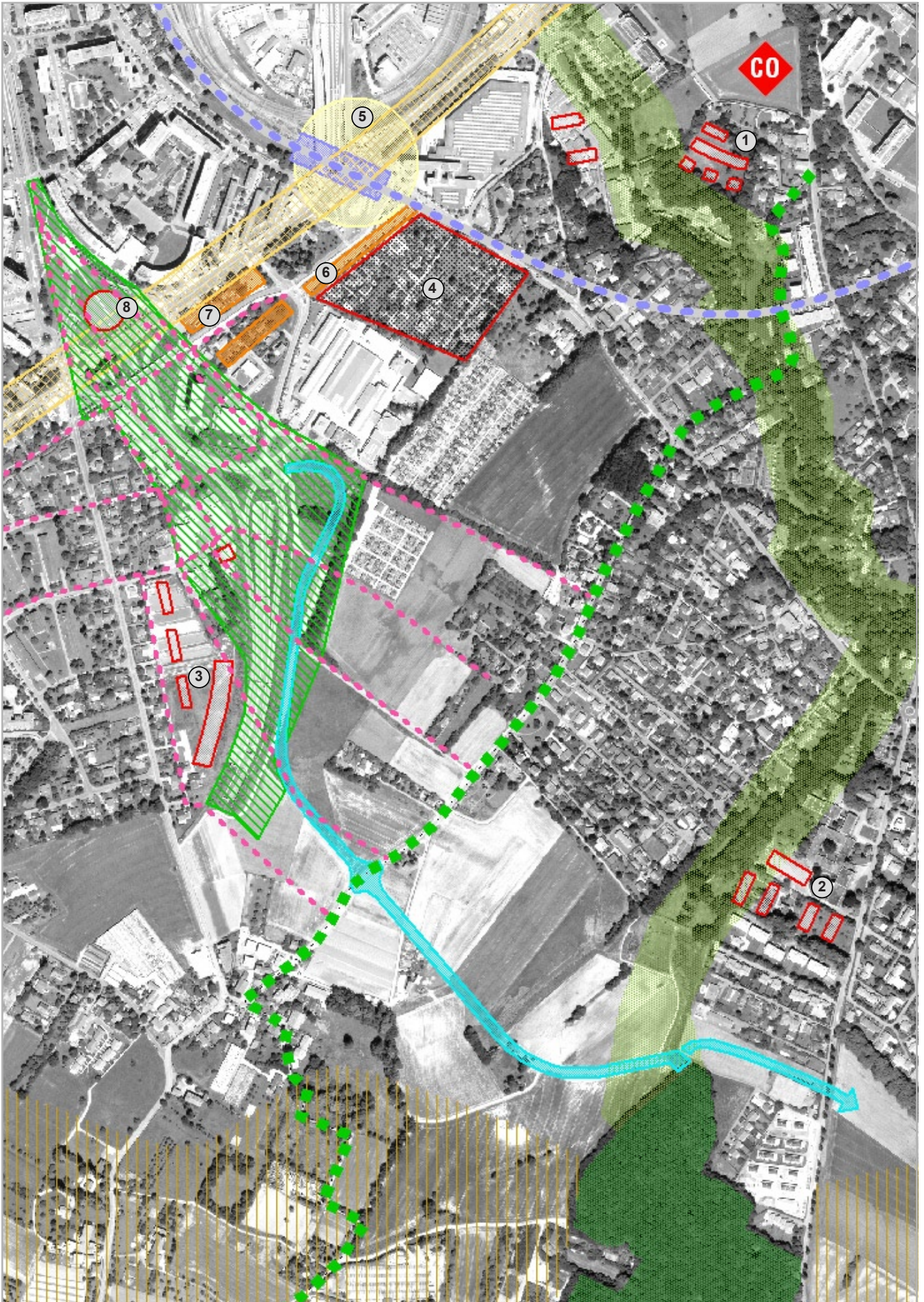


Projet Praille-Bachet

Légende

Projets engagés et/ou à l'étude

-  Raccordement ferroviaire CEVA avec halte du Bachet
-  Interface de transports collectifs
-  Revalorisation de la route de St-Julie
-  Tracé d'une éventuelle route interquartier
-  Parc des Communes Réunies
-  Renaturation de la Drize
-  Cheminements piétons
-  Chemin de randonnée transfrontalière "Grand Chemin"
-  Réseau agro-écologique
-  Plans localisés de quartier, (bâtiments)
-  Projet de modification de zone
-  Cycle d'orientation Grange-Collomb
-  Grand Médiateur et parc-relais du Bachet



Projets engagés et/ou à l'étude (constat fin 2001)

La question des déplacements (constat fin 2001)

Transports privés

Au sud de l'agglomération, l'habitat individuel, le fort taux de motorisation et l'absence de lieux de travail proches du domicile favorisent la prépondérance des déplacements individuels motorisés. S'y ajoute le trafic de transit, interne au canton de Genève d'une part, transfrontalier d'autre part. A noter que la clientèle actuelle du P+R du Bachet provient pour moitié du sud de l'agglomération, pour moitié des communes françaises au sud de la frontière.

Dans le secteur de La Chapelle - Les Sciers, le trafic automobile est concentré sur la route de la Chapelle : cette radiale, dont les riverains subissent les nuisances, n'est pas encore totalement saturée. Mais la route de Saint-Julien, de la route du Camp au tunnel de Val d'Arve, et le carrefour du Bachet sont saturés aux heures de pointe : l'accès au centre de l'agglomération, qui est la destination principale, est par conséquent difficile. Par contre, le cheminement actuel de la route de la Chapelle à l'autoroute par le P+R et le rond-point de la Milice facilite l'accès à la couronne périphérique, où les zones d'activité se développent.

Transports publics

Alors qu'en périphérie du secteur, la desserte du pôle d'échange du Bachet par les trams et les bus est déjà très performante et va se renforcer progressivement, la part modale des transports publics est faible à l'intérieur du secteur car il n'est parcouru que par la ligne de campagne 46, dont la fréquence est d'environ une demi-heure. Son tracé a été récemment remanié afin de relier efficacement le sud de la commune de Plan-les-Ouates à son centre et ses équipements publics.



Trafic actuel aux heures de pointe